



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Application du Pass Sanitaire sur l'archipel

Saint-Pierre le 11 janvier 2022

Suite à la réunion organisée par le préfet, sous la présidence de la Ministre de la Mer, avec tous les élus et les services concernés, des modifications ont été apportées à l'application du pass sanitaire dans l'archipel.

Le pass sanitaire ne sera pas applicable aux mineurs de moins de 16 ans :

- quand ils participent à des activités associatives, culturelles ou sportives encadrées ;
- quand ils pratiquent une activité sportive non encadrée dans un établissement sportif couvert ;
- quand ils fréquentent les musées et les bibliothèques.

Par ailleurs, le pass sanitaire ne sera pas nécessaire pour l'accès aux établissements suivants :

- Centre médical de Miquelon ;
- Centre de santé ;
- Centres médico-psychologiques ;
- Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) ;
- Maison de santé Apivia

Comme annoncé, la mise en œuvre du pass sanitaire dans l'archipel sera effective dès ce mercredi 12 janvier 2022. Une première phase de pédagogie et d'accompagnement précédera d'éventuelles mesures de contrôle.